

**Rapport annuel du comité d'examen indépendant
des Fonds de Placements NEI**

Le 15 novembre 2024

Rapport annuel du comité d'examen indépendant aux porteurs de titres des Fonds de Placements NEI (les « Fonds »), lesquels sont énumérés à la fin du présent rapport.

Madame, Monsieur,

Conformément au ***Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*** (« Règlement 81-107 » ou « Règlement »), le comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour tous les Fonds gérés par Placements NEI¹ (le « gestionnaire ») a exercé ses activités conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris le Règlement, qui exige qu'un CEI soit composé d'au moins trois personnes, chacune étant indépendante des Fonds, du gestionnaire et de chaque entité liée au gestionnaire (comme défini dans le Règlement).

Le CEI est heureux de publier son rapport annuel aux porteurs de titres pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 (la « période visée »).

Mandat du comité

Conformément au Règlement, le mandat du CEI consiste à examiner les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire pourrait être exposé dans sa gestion des Fonds et à lui faire des recommandations à cet effet. Le gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement, d'établir les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Fonds, de formuler des politiques et des procédures écrites orientant sa méthode de gestion de ces conflits et de recueillir les commentaires du CEI quant à ces politiques et procédures écrites.

Lorsqu'une question de conflit d'intérêts se pose, le gestionnaire doit soumettre à l'examen du CEI les mesures qu'il entend prendre à l'égard de tout conflit d'intérêts. Alors que certaines questions exigent l'approbation préalable du CEI, dans la plupart des cas, ce dernier doit faire une recommandation au gestionnaire indiquant si, de l'avis du CEI, la démarche projetée du gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds. Dans le cas de conflits d'intérêts susceptibles de se reproduire, le CEI peut donner au gestionnaire des instructions permanentes (IP) lui permettant d'entreprendre les démarches nécessaires pour résoudre certaines questions sans avoir à les soumettre chaque fois au CEI pour approbation, à condition que le gestionnaire résolve les conflits conformément aux instructions permanentes.

¹ Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., exerçant ses activités par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., exerçant ses activités sous la dénomination de Placements NEI.

Le CEI a le pouvoir de représenter les intérêts des Fonds chaque fois que le gestionnaire lui soumet une question de conflit d'intérêts. Ainsi, il tente de s'assurer que la démarche projetée du gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds pertinents.

Le CEI a retenu les services d'Independent Review Inc. afin qu'elle l'assiste dans ses fonctions, conformément aux dispositions du Règlement et de la charte écrite du CEI, qu'elle assure certaines fonctions administratives et de tenue des registres et qu'elle agisse à titre de secrétariat indépendant du CEI.

Composition du comité

Le tableau suivant présente les membres actuels du CEI et leurs fonctions principales.

Nom et ville de résidence	Fonction principale	Durée du mandat
Michele McCarthy, Toronto, Ontario	Présidente, McCarthy Law Professional Corp., et présidente, Independent Review Inc.	Initialement nommée le 6 novembre 2019. Mandat renouvelé pour la période du 1 ^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025.
W. William Woods, Toronto, Ontario	Conseiller, administrateur indépendant, ancien chef de la direction de la Bourse des Bermudes	Initialement nommé le 1 ^{er} octobre 2015. A pris sa retraite le 30 septembre 2024.
Jean Morissette	Membre de la haute direction retraité du secteur des services financiers	Initialement nommé le 1 ^{er} octobre 2024 pour un an.
Caroline Cathcart	Consultante, administratrice indépendante	Initialement nommée le 1 ^{er} octobre 2023. Mandat renouvelé pour la période du 1 ^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027.

William Woods a pris sa retraite le 30 septembre 2024. Le 22 juillet 2024, les membres du CEI se sont réunis et, conformément à leur plan de succession, ont choisi Jean Morissette pour remplacer William Woods au sein du

CEI de Placements NEI, le nommant pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le mandat de Caroline Cathcart a été renouvelé le 22 juillet 2024 pour une période de trois ans prenant effet le 1^{er} octobre 2024.

Rémunération et indemnisation

Honoraires des membres

Au total, pendant la période visée par le rapport, les membres du CEI ont reçu 90 000 \$.

Examen de la rémunération

Le comité examine sa rémunération au moins une fois par année en tenant compte des facteurs suivants :

- I. l'intérêt des Fonds;
- II. la rémunération versée au CEI par les Fonds est juste et raisonnable et reflète les avantages généraux et particuliers dont bénéficie le Fonds;
- III. la nature et l'étendue de la charge de travail de chaque membre du CEI;
- IV. les pratiques exemplaires de l'industrie, y compris les moyennes de l'industrie et les résultats de tout sondage sur la rémunération du CEI.

Le CEI a déterminé qu'aucune modification de la rémunération de ses membres n'était nécessaire.

Indemnités accordées

Les Fonds et le gestionnaire ont accordé une indemnité contractuelle à chaque membre du CEI dans toute la mesure permise par le *Règlement 81-107*. Aucun montant n'a été versé par les Fonds ou par le gestionnaire aux membres du CEI à titre d'indemnité au cours de la période visée par le présent rapport.

Renseignements sur les avoirs des membres du CEI

Au 30 septembre 2024, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement :

- aucune part des Fonds;
- aucune participation dans le gestionnaire;
- aucune participation dans une personne morale ou une personne physique fournissant des services au gestionnaire ou aux Fonds, à leur connaissance.

Recommandations et approbations

5 octobre 2023 – Le gestionnaire a proposé de modifier la politique d'évaluation de Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA), un fournisseur de services connexe, telle qu'elle s'applique à tous les Fonds du gestionnaire qui investissent dans des FNB peu négociés. Après discussion avec le CEI et sur la base des enquêtes raisonnables et des informations fournies au CEI par le gestionnaire (verbalement et par écrit), le CEI a déterminé que la ligne de conduite proposée donnait un résultat juste et raisonnable à chacun des FNB concernés du gestionnaire. DGIA a ensuite accepté les mises à jour du gestionnaire.

16 novembre 2023 – Le gestionnaire a proposé d’être autorisé, au nom d’un Fonds, à investir dans des FNB gérés par le gestionnaire ou le sous-conseiller; ou un sous-conseiller, au nom d’un Fonds, à investir dans des FNB gérés par le gestionnaire ou ce sous-conseiller. Étant donné que le gestionnaire ou le sous-conseiller peut investir dans ses propres Fonds, un conflit se pose. Après discussion avec le CEI et sur la base des enquêtes raisonnables et des informations fournies au CEI par le gestionnaire (verbalement et par écrit), le CEI a déterminé que la ligne de conduite proposée par le gestionnaire donnait un résultat juste et raisonnable aux Fonds concernés.

1^{er} mars 2024 – Le gestionnaire a proposé de nommer Impax comme sous-conseiller du NEI Social Leaders Fund. Le gestionnaire considère qu’un conflit est survenu puisqu’il nommerait Impax comme sous-conseiller du Fonds et n’envisagerait aucun autre candidat. Après discussion avec le CEI et sur la base des enquêtes raisonnables et des informations fournies au CEI par le gestionnaire (verbalement et par écrit), il a été déterminé que la ligne de conduite proposée par le gestionnaire donnait un résultat juste et raisonnable au Fonds. Le gestionnaire a par la suite abordé la question des considérations exceptionnelles dans son manuel de politiques et de procédures, dans lequel le gestionnaire envisage un seul candidat comme sous-conseiller par opposition à un groupe de candidats où le candidat peut avoir une stratégie de placement, un processus de gestion de portefeuille, et/ou d’autres attributs à valeur ajoutée uniques ou exclusifs.

17 juillet 2024 – Le gestionnaire a proposé la fusion du Fonds de dividendes américains NEI et du Fonds d’actions américaines ER NEI. Le fondement de la proposition de fusion du fonds abandonné au fonds maintenu repose essentiellement sur la sous-performance chronique du fonds abandonné sur plusieurs périodes par rapport à son indice de référence et à son groupe de pairs. Après discussion avec le CEI et sur la base des enquêtes raisonnables et des informations fournies au CEI par le gestionnaire (verbalement et par écrit), les membres du CEI ont déterminé à l’unanimité que la ligne de conduite proposée par le gestionnaire, à l’égard de la fusion du Fonds de dividendes américains NEI et du Fonds d’actions américaines ER NEI, donnait un résultat juste et raisonnable à chacun des Fonds.

Instructions permanentes approuvées

Le CEI a approuvé sept IP, qui constituent une approbation ou une recommandation écrite du CEI. Les IP permettent au gestionnaire de prendre les mesures précises prévues dans les IP de manière continue, sans avoir à soumettre la question de conflit d’intérêts ou les mesures qu’il propose au CEI. Le gestionnaire peut le faire à condition de respecter les conditions de l’IP. Dans chaque cas, l’IP oblige le gestionnaire à respecter sa politique et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI.

Instruction permanente n° 1 : *Application générale.*

Cette IP traite d’un certain nombre de conflits d’intérêts, dont les suivants :

1. la facturation (ou l’augmentation des frais) à un Fonds des coûts des services fournis ou organisés par le gestionnaire, en plus de la facturation de frais de gestion au Fonds;
2. la répartition des dépenses partagées entre différents Fonds au sein d’une même famille de Fonds;
3. le prélèvement d’une commission de négociation à court terme ou d’une pénalité de rachat lorsque les parts achetées sont rachetées dans un délai déterminé après l’achat;

4. la répartition des placements entre les Fonds d'une même famille et entre les Fonds et autres comptes gérés par le gestionnaire;
5. la correction des erreurs de valeur liquidative du portefeuille;
6. la correction d'autres erreurs importantes relatives aux opérations des détenteurs de titres;
7. la recherche de la meilleure exécution possible pour les portefeuilles des Fonds;
8. les accords de paiement indirect;
9. la valorisation de certains investisseurs pour obtenir ou maintenir leur placement dans le Fonds;
10. l'exercice de droits de vote par procuration ou la prise d'autres mesures à l'égard des titres détenus par un Fonds;
11. la gestion du portefeuille d'un Fonds en interne ou par une partie liée au gestionnaire, si elle était auparavant assurée par un prestataire de services tiers indépendant;
12. le remplacement des sous-conseillers;
13. le gestionnaire surveille la manière dont un conseiller ou sous-conseiller de portefeuille gère ses propres conflits d'intérêts lorsqu'il fournit des services à un Fonds;
14. les conditions, les frais et les niveaux de service des services impartis lorsque le gestionnaire est susceptible de bénéficier financièrement de tout changement proposé au détriment d'un fonds;
15. les opérations de négociation personnelles et l'acceptation de cadeaux par le personnel du gestionnaire;
16. les gestionnaires de portefeuille individuels investissant dans les mêmes titres qu'un Fonds;
17. la négociation à court terme et la synchronisation des marchés;
18. les services fournis à un Fonds par des entités liées au gestionnaire.

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 1 pendant la période visée.

Instruction permanente n° 2 : *Questions relatives à l'établissement du cours des titres en portefeuille : évaluation des titres à la juste valeur.*

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 2 pendant la période visée.

Instruction permanente n° 3 : *Questions relatives aux parties liées : un Fonds achète des titres souscrits par une entreprise liée au gestionnaire ou à un sous-conseiller.*

Le gestionnaire n'a pas eu recours à l'IP n° 3 pendant la période visée par le rapport.

Instruction permanente n° 4 : *Questions relatives aux parties liées : opérations entre Fonds.*
(Modifiée le 1^{er} mars 2024)

Le gestionnaire n'a pas eu recours à l'IP n° 4 pendant la période visée par le rapport.

Instruction permanente n° 5 : *Un Fonds achète des titres (de créance ou des actions) émis par une entreprise liée au gestionnaire ou à un sous-conseiller* (modifiée le 1^{er} mars 2024).

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 5 pendant la période visée.

Instruction permanente n° 6 : *Questions relatives aux parties liées : un Fonds a recours à des courtiers liés au gestionnaire ou à ses sous-conseillers pour des services de courtage.*

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 6 pendant la période visée.

Instruction permanente n° 7 : *Accords d'Invesco*

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 7 pendant la période visée.

Le présent rapport est accessible sur le site Web du gestionnaire à PlacementsNEI.com. Vous pouvez aussi en obtenir copie sans frais en communiquant avec le gestionnaire par téléphone au 416 594-6633 ou au 1 888 809-3333, ou par courriel au clientservice@NEIinvestments.com. Ce document et d'autres renseignements sur les Fonds NEI se trouvent à l'adresse www.sedarplus.com.

« Michele McCarthy »

Michele McCarthy, présidente

EN VIGUEUR LE 30 SEPTEMBRE 2024

Les Fonds

	FUNDS	FONDS
1.	NEI Balanced Private Portfolio	Portefeuille privé NEI équilibré
2.	NEI Balanced Yield Portfolio	Portefeuille NEI rendement équilibré
3.	NEI Canadian Bond Fund	Fonds d'obligations canadiennes NEI
4.	NEI Canadian Dividend Fund	Fonds de dividendes canadiens NEI
5.	NEI Canadian Equity Fund	Fonds d'actions canadiennes NEI
6.	NEI Canadian Equity RS Fund	Fonds d'actions canadiennes ER NEI
7.	NEI Canadian Small Cap Equity Fund	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI
8.	NEI Canadian Small Cap Equity RS Fund	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
9.	NEI Conservative Yield Portfolio	Portefeuille NEI Rendement conservateur
10.	NEI Emerging Markets Fund	Fonds des marchés émergents NEI
11.	NEI Environmental Leaders Fund	Fonds leaders en environnement NEI
12.	NEI ESG Canadian Enhanced Index Fund	Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI
13.	NEI Global Dividend RS Fund	Fonds de dividendes mondial ER NEI
14.	NEI Global Equity RS Fund	Fonds d'actions mondiales ER NEI
15.	NEI Global High Yield Bond Fund	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI
16.	NEI Global Impact Bond Fund	Fonds d'obligation d'impact mondial NEI
17.	NEI Global Sustainable Balanced Fund	Le Fonds équilibré durable mondial NEI
18.	NEI Global Total Return Bond Fund	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
19.	NEI Global Value Fund	Fonds de valeur mondial NEI

20.	NEI Growth and Income Fund	Fonds croissance et revenu NEI
21.	NEI Growth Private Portfolio	Portefeuille privé NEI croissance
22.	NEI Income & Growth Private Portfolio	Portefeuille privé NEI revenu et croissance
23.	NEI Income Private Portfolio	Portefeuille privé NEI revenu
24.	NEI International Equity RS Fund	Fonds d'actions internationales ER NEI
25.	NEI Money Market Fund	Fonds de marché monétaire NEI
26.	NEI Select Balanced RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
27.	NEI Select Growth & Income RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
28.	NEI Select Growth RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect croissance
29.	NEI Select Income & Growth RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
30.	NEI Select Income RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect revenu
31.	NEI Select Maximum Growth RS Portfolio	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
32.	NEI U.S Dividend Fund	Fonds de dividendes américains NEI
33.	NEI U.S Equity RS Fund	Fonds d'actions américaines ER NEI
34.	NEI Fixed Income Pool	Mandat NEI revenu fixe
35.	NEI Global Equity Pool	Mandat NEI actions mondiales
36.	NEI Managed Asset Allocation Pool	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion
37.	NEI Canadian Equity Pool	Mandat NEI actions canadiennes
38.	NEI Clean Infrastructure Fund	Fonds d'infrastructure propre NEI
39.	NEI Global Growth Fund	Fonds de croissance mondiale NEI
40.	NEI Canadian Impact Bond Fund	Fonds d'obligations d'impact canadien NEI
41.	NEI Impact Conservative Portfolio	Portefeuille NEI Impact conservateur
42.	NEI Impact Balanced Portfolio	Portefeuille NEI Impact équilibré
43.	NEI Impact Growth Portfolio	Portefeuille NEI Impact croissance

44.	NEI Long Short Equity Fund	Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI
45.	NEI Global Corporate Leaders Fund	Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI

Annexe A
Membres du CEI siégeant au CEI d'autres familles de fonds au 30 septembre 2024

Michèle McCarthy a siégé au comité d'examen indépendant des fonds suivants :

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Addenda Capital Inc.;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par EHP Partners Inc.;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par PIMCO Canada Corp.;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Sprott Asset Management Inc.;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Global X Investments Canada Inc. (*nommée avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2023*);

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Willoughby Asset Management Inc. (*a cessé d'être membre le 31 décembre 2023*).

W. William Woods a siégé à titre de membre au comité d'examen indépendant des fonds suivants :

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par 3iQ;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Educators Financial Group Inc.;

certaines fonds d'investissement gérés par Ninepoint Partners LP;

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Spartan Fund Management.

Caroline Cathcart a siégé à titre de membre au comité d'examen indépendant des fonds suivants :

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par C.S.T. Spark Inc. (*nommée avec prise d'effet le 19 juin 2023*);

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Épargne C.S.T. inc. (*nommée avec prise d'effet le 19 juin 2023*).